



## Séance du conseil communal du 9 décembre 2025

### Rapport de la commission ad hoc sur le préavis NO 36 / 2025 concernant le Projet de règlement communal sur la protection du patrimoine arboré

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil communal,

Nommée par le bureau du conseil, la commission ad hoc représentée par Messieurs Salzmann Laurent, Rochat Arnaud et Lehmann Svend s'est réunie seule le 25 novembre 2025 à la salle des Pies.

Il apparaît clairement que le cadre fixé par le Règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (RLPrPNP) du 29 mai 2024 laisse peu de marge de manœuvre aux communes.

La commission souhaite souligner que le préavis municipal relatif au règlement communal sur la protection du patrimoine arboré est particulièrement détaillé et fournit une analyse que nous jugeons pertinente et suffisante.

Le seul point d'attention, afin de prévenir d'éventuelles tensions consécutives à l'adoption de ce règlement, concerne la question des arbres remarquables et des organismes exotiques envahissants. Nous recommandons d'informer les propriétaires, notamment par le biais du bulletin communal et de l'application web Commune-App :

- de l'entrée en vigueur du nouveau règlement,
- de la mise à disposition de l'inventaire ou du lien permettant d'y accéder dès qu'il sera disponible,
- de l'obligation de soumettre à enquête toute demande d'abattage, d'élagage ou de suppression.

En conclusion, la commission félicite et remercie la Municipalité pour la qualité du rapport présenté, qui facilite l'intégration de ce nouveau règlement contribuant à la protection de l'environnement, malgré une complexité administrative accrue. Elle propose d'accepter le préavis tel que soumis et de libérer la commission ad hoc de son mandat.

**Pour la commission ad hoc sur le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré**

Laurent Salzmann

Arnaud Rochat

Svend Lehmann

Bavois, le 30 novembre 2025.